



Ministère de l'Environnement, du Climat et du
Développement durable (MECDD)
À l'attention de Monsieur GLEIS
4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Windhof, le 8 avril 2021

Recommandé avec accusé de réception

Vos Réf : 96228
Objet : Projet éolien à Koerich
Concerne : Abandon procédure EIE en cours

Monsieur Gleis,

Les derniers résultats des relevés biologiques réalisés par CSD font apparaître la conclusion suivante au niveau de l'éolienne numéro 2 :

« Enjeux majeurs pour les milans qui nichent à 500 m et chassent au droit de cette éolienne. »

Le bureau d'études recommande de placer un module d'arrêt et des mesures fortes d'atténuation.

Étant donné que nous estimons que les impacts de cette éolienne seront trop importants et/ou que les mesures d'atténuation seront économiquement difficiles à mettre en œuvre sans investigation plus poussée qui nous permettrait d'affirmer le contraire, nous avons jugé opportun de supprimer cette éolienne. Sachant que pour un projet constitué d'une seule éolienne, une procédure simplifiée (sans EIE) peut être réalisée, nous avons décidé d'abandonner la procédure EIE en cours et d'introduire les demandes d'autorisation pour une seule éolienne (éolienne n°1).

En parallèle, nous poursuivons les études relatives à l'éolienne 2 et en fonction des résultats, nous déciderons si une nouvelle demande de vérification préliminaire pour cette éolienne peut être introduite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Gleis, nos sincères salutations.


Xavier Struyven
Administrateur